

PROJET EDUCATIF

Association Nationale Etudes et Chantiers (ANEC)

Préambule à l'action de l'ANEC

Le projet associatif de l'Association Nationale Etudes et Chantiers (ANEC) trouve son fondement dans deux convictions :

- notre société ne sera vivante que lorsque ceux qui la composent seront actifs et responsables.
- les ressources nécessaires à cette évolution se trouvent au sein de chacun d'eux.

Ainsi, nous voulons rendre possible - par une pédagogie active - la participation effective et concrète de tous à la transformation des espaces de vie.

Une participation à une animation, une étude, un atelier, et plus encore, à un chantier d'aménagement, inscrits dans des projets de développement d'un territoire, est support de progression individuelle et collective mais représente aussi :

- une occasion de rencontre, de solidarité où s'organise l'activité dans le respect des différences,
- un temps d'apprentissage, qui permet de prendre conscience de ses propres potentialités et où le plaisir d'un travail bien fait donne confiance, envie de connaître et de savoir,
- un lieu de vie et d'ouverture où le travail est utile au pays. Cela permet de communiquer avec les autres et de participer au développement de son environnement.

L'action éducative de l'Association Nationale Etudes et Chantiers

• Contexte de l'action :

Le mode de fonctionnement actuel de nos sociétés industrialisées tend à créer un fossé entre deux types de populations :

- personnes travaillant, qui réalisent la production nécessaire au fonctionnement de l'ensemble du système.
- personnes exclues du monde des « actif ·ve ·s » (jeunes, chômeur ·euse ·s, retraité ·e ·s, ...).

• Objet de l'action :

Notre but est de proposer une alternative en donnant la possibilité aux publics engagés dans une démarche volontaire de participer à l'aménagement des espaces de vie et au développement local en favorisant l'inclusion.

C'est un nouveau rapport au travail sans la relation directe entre production et rémunération.

• Finalité éducative de l'action :

Association d'éducation populaire, dont les valeurs sont l'épanouissement, la citoyenneté et l'égalité, notre projet vise à l'épanouissement et la promotion des personnes en s'appuyant sur leurs capacités à communiquer et à créer. Les personnes sont invitées à s'évaluer, réfléchir, entreprendre.

Cette auto prise en charge conduit l'individu ·e à jouer une fonction de citoyen ·ne actif ·ve, acteur de son propre devenir.

C'est l'apprentissage d'une nouvelle citoyenneté.

• Moyens de notre action :

Chaque action que nous mettons en place passe par :

- la réalisation en équipe d'un projet technique (chantier) visant à redynamiser les espaces publics, pour certains ruraux et restés à l'écart du développement, animer les territoires ou de formation visant l'insertion professionnelle des publics en situation d'exclusion.
- l'expérience d'une vie collective.
- la rencontre entre publics locaux et personnes de différentes origines géographiques (françaises et internationales), ceci dans le respect des différences (culturelles, religieuses, sociales) et des aspirations personnelles de chacun.



L'acte de chantier

L'acte de chantier sous-tend un projet de société, qui s'appuie sur une démocratie où la·le citoyen·ne, non seulement participe à la prise de décisions collectives, mais est aussi acteur·rice de l'application de ces décisions.

D'autre part, cette société repose sur la mise en œuvre de solidarités entre individu·e·s et groupes d'individu·e·s, et sur l'acceptation de l'autre dans ses différences (culturelles, sociales).

Elle prétend résoudre ses contradictions en recherchant d'autres alternatives qu'un mode de gestion des conflits basé principalement sur le rapport de forces.

De plus elle organise son développement en tenant compte des personnes dans leur environnement.

Le chantier, de par sa nature (l'engagement d'un groupe d'individu·e·s dans un projet commun), est support d'expérimentations d'une microsociété, et d'apprentissage d'une citoyenneté active où les individu·e·s décident ensemble de leur système de fonctionnement, et où chacun est garant·e de la gestion et l'évolution de ce système.

Le chantier organise des solidarités :

- entre les individu·e·s,
- du groupe vers les individu·e·s : le groupe veillera à ce que chacun y trouve une place et sera attentif·ve aux phénomènes d'exclusion,
- de l'individu·e vers le groupe : c'est là tout le sens de l'engagement volontaire pour un projet utile à la collectivité,
- entre les groupes : c'est la vocation de l'intervention du groupe de volontaires, auprès de la communauté humaine vers laquelle est organisé le chantier.

De par les chocs culturels qu'il provoque (c'est la rencontre de générations, de nationalités, de milieux sociaux, et de culture, différents), le chantier est support d'apprentissage de la tolérance, car il permet de découvrir la différence chez l'autre et de l'utiliser comme source d'enrichissement mutuel ; "la découverte de soi passe par la confrontation à l'autre".

L'organisation de la vie collective, et sa nécessaire régulation, va être un laboratoire qui va provoquer la confrontation de points de vues contradictoires, favorisant la pratique de l'écoute et du dialogue, au détriment de la logique des rapports de forces.

La nature même du chantier (l'intervention sur un site, incluant l'immersion dans le milieu local), va favoriser l'identification et la découverte de la relation d'interdépendance entre les personnes et leur environnement culturel naturel et social.



Le chantier adolescent ·e ·s

Intrinsèquement ouvert à tou ·te ·s, sans distinction de sexe, d'origine sociale, de nationalité, de religion, ... ou d'âge, le chantier doit être considéré comme **un outil pédagogique qui s'adapte** en fonction des projets.

L'ANEC considère le chantier comme une étape d'un parcours d'apprentissage du volontariat (généralement, un bon début).

C'est pourquoi, nous organisons des chantiers pour adolescent ·e ·s qui s'appuient sur une pédagogie adaptée.

Le chantier d'adolescent ·e ·s intègre la législation des Accueils Collectifs de Mineur ·e ·s.

Ses finalités pédagogiques visent 5 apprentissages :

- l'autonomie
- l'acte de travail volontaire
- le travail en équipe
- l'interculturel
- la tolérance

Chaque équipe d'encadrement élabore un projet pédagogique mettant en œuvre ces finalités lors d'un week-end de préparation (en juin).

Organisation des chantiers d' adolescent ·e ·s

Age des volontaires	de 14 à 17 ans
Effectif	10 à 20 adolescent ·e ·s français ·e ·s et étranger ·e ·s.
Déclarations	Nous organisons des Accueils Collectifs de Mineur ·e ·s (ACM) que nous déclarons en séjours de vacances ou séjours spécifiques auprès des Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) qui relaie aux DDCS(PP) d'accueil des séjours.
Nature des activités	Camp chantier axé sur la production d'une action locale d'intérêt général pour une commune ou association.
Thématique	Environnement, Patrimoine rural ou Monuments, ...
Répartitions des temps	Alternance entre trois temps : - chantier : travaux d'intérêt général (20 heures par semaine) - vie collective en gestion directe (repas, rangement, ...) - découverte du milieu et rencontre avec la population locale
Recrutement des volontaires	Jeunes inscrit ·e ·s individuellement via les associations régionales membres de notre mouvement (ANEC) ou via nos associations internationales partenaires.
Cas des publics en difficultés	Dans chaque séjour, trois places sont ouvertes pour des jeunes avec moins d'opportunités.
Fonctionnement de l'équipe d'encadrement	Un ·e directeur ·rice anime une équipe composée d'un ·e animateur ·rice «vie de groupe », d'un ·e animateur ·rice technique, et de co-animateur ·rice ·s.
Caractéristiques des locaux	Camp sous toile sur des terrains confiés par les municipalités (en général terrain de sports ou camping). Sanitaires collectifs
Transports	Les volontaires voyagent individuellement, et sont pris en charge à leur arrivée au camp. Pendant le séjour, chaque groupe dispose d'au moins un véhicule collectif de type minibus pour les déplacements courants (courses, loisirs de proximité).... Le cas échéant, des voyages de groupes sont organisés (activités culturelles ou découverte)



Charte nationale des chantiers de bénévoles

Introduction

Le chantier de bénévoles répond à un double objectif :

- Permettre la réalisation, dans le cadre d'une démarche bénévole et volontaire, d'un travail concret, utile à la collectivité, valorisant et formateur, et qui favorise la prise de responsabilités.
- Offrir l'opportunité, en particulier à des jeunes d'horizons variés, de vivre une expérience originale de vie collective.

Le chantier de bénévoles s'inscrit à la fois dans une dynamique d'éducation populaire (éducation non formelle), de développement local et de développement durable. Lieu de brassage à la fois culturel et social, de niveau national ou international, il permet une expérience de la vie et de l'action collectives où se pratiquent le dialogue et la démocratie participative et où s'apprennent l'autonomie, la solidarité et la citoyenneté. Il peut concerner des domaines aussi divers que la restauration, l'animation et la mise en valeur du patrimoine bâti (protégé ou non), l'entretien et la préservation des espaces naturels, la réhabilitation d'habitats, l'aménagement de petits équipements socio-éducatifs, sportifs.

C'est un lieu privilégié de rencontres interculturelles voire internationales. Parce qu'il est ouvert à un large public d'âges, d'origines sociales ou culturelles très différents, il constitue un moment fort d'intégration et de brassage social.

Le chantier de bénévoles est un séjour collectif. Les participants sont hébergés et prennent part, de façon concrète, à la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général. Par ailleurs, ils participent aux tâches quotidiennes inhérentes à la vie collective et découvrent le milieu local dans lequel s'inscrit le projet. Ainsi, le chantier constitue pour chaque participant une occasion d'action, de découverte, de formation, ... très éloignée de tout projet consumériste ou occupationnel.

Le chantier s'inscrit dans une dynamique partenariale, dans laquelle peuvent intervenir des citoyens, des collectivités locales ou territoriales, des services de l'Etat, des associations ou des acteurs du secteur privé. Par leur action, les participants se forment aux pratiques mises en œuvre. Le chantier de bénévoles contribue ainsi à l'engagement des jeunes en matière de développement local et d'aménagement du territoire, dans une démarche citoyenne.

L'encadrement, l'organisation et la sécurité

L'association organisatrice de chantiers de bénévoles prend soin de se doter d'une équipe d'encadrement dont l'expérience et les compétences techniques et pédagogiques répondent à l'objet particulier du chantier ou qui ont suivi des formations reconnues dans le secteur considéré. Elle met en œuvre des actions de formation pour permettre à ses membres l'acquisition des compétences nécessaires pour devenir animateurs et/ou directeurs de chantiers.

Elle désigne pour chacun de ses chantiers une personne majeure pour en assurer la direction.

Elle est tenue de souscrire l'ensemble des contrats d'assurances nécessaires pour couvrir sa propre responsabilité civile » et pour assurer les bénévoles pour les dommages qu'ils pourraient subir ou causer pendant leur séjour.

Elle est également extrêmement vigilante concernant la question de la sécurité des activités techniques proposées aux bénévoles pendant le chantier : elle se doit de respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de protection.

Afin d'atteindre ses objectifs tant techniques que pédagogiques, le chantier de bénévoles ne peut se dérouler que pour une durée significative permettant l'organisation d'une vie collective autour de temps partagés d'activités, de repos, de repas, d'hébergement et d'intégration dans le milieu local.

Par ailleurs la durée quotidienne d'activités de chantier doit tenir compte en particulier des conditions climatiques et de l'âge des participants (en moyenne 4 à 5 heures par jour pour des adolescents et 6 à 7 heures par jour pour des adultes).

Les types d'hébergements peuvent prendre des formes diverses : campements sous toile, en dur Ils doivent en tout état de cause répondre aux normes d'hygiène et de sécurité requises pour chacun des modes d'hébergement.

L'accueil de mineurs Les chantiers de bénévoles sont parfois organisés pour des bénévoles mineurs.

Le public accueilli peut être, soit composé exclusivement de jeunes mineurs, soit, en raison de l'intérêt pédagogique que cela peut présenter, composé à la fois de mineurs et de majeurs.

Dans tous les cas, ces chantiers visent les mêmes objectifs que l'ensemble des chantiers de bénévoles.

Pour les associations organisatrices, il s'agit de donner aux plus jeunes le goût de l'action bénévole, l'intérêt pour un projet associatif ou la possibilité d'intégrer un parcours conjuguant volontariat, mobilité mais aussi apprentissage technique et sensibilisation à des questions environnementales, patrimoniales ou sociales.

Lorsque le chantier de bénévoles accueillant des mineurs est soumis à l'obligation de déclaration l'association organisatrice est tenue d'appliquer la législation en vigueur en matière d'accueil collectif de mineurs hors du domicile parental et en particulier :

- à organiser l'accueil de manière à permettre aux filles et aux garçons de dormir dans des lieux séparés ;
- à prévoir l'hébergement de l'équipe d'encadrement à proximité de l'hébergement des mineurs et garantir ainsi à ces derniers les meilleures conditions de sécurité.

Pour l'encadrement des mineurs, l'association organisatrice de chantiers de bénévoles a recours soit à des animateurs et directeurs titulaires d'un diplôme, titre ou certificat de qualification figurant sur la liste prévue aux articles R. 227-12 et R.227-14 du code de l'action sociale et des familles soit à des personnes dont l'expérience et les compétences techniques et pédagogiques répondent à l'objet particulier du chantier ou qui ont suivi des formations reconnues dans le secteur considéré. De plus elle s'engage à ce que l'effectif d'encadrement ne puisse être inférieur à deux personnes et à ce que le taux d'encadrement soit de un animateur pour au plus dix mineurs accueillis.

Version validée par le Ministère Jeunesse et sports au 8 décembre 2008



Éléments complémentaires (liés à nos réseaux)

Charte de Cotravaux

(extraits)

Le chantier de jeunes bénévoles est :

- un lieu de rencontre et d'échanges :

- vie collective avec des échanges entre volontaires et avec les animateurs.
- rencontre avec la population locale, mais aussi avec le Bailleur d'Ouvrage.
- une action qui s'inscrit dans un projet d'animation.

- et de développement local :

- un projet d'animation mis au point par les animateurs.
- un travail d'intérêt général : le chantier, réalisé en équipe, visant à redynamiser un espace de vie rural restant à l'écart du développement.

- un lieu d'apprentissage de la citoyenneté à travers :

- une démarche volontaire dans un acte collectif et bénévole.
- un travail concret et formateur pour la vie.
- une découverte des autres et un nouveau rapport à l'autre avec un respect des différences de chacun et un épanouissement de soi-même.

Charte du chantier-école

(extraits)

Le chantier-école est une initiative qui naît d'une double préoccupation territoriale.

Celle de la progression des personnes jeunes et adultes, éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au « pays », au quartier et à leurs habitants.

Associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales, le Chantier-école implique la mise au travail pour une production grandeur nature, d'un groupe de personnes, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement.

